



**MINISTERE DE L'EMPLOI,
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**



BEP TECHNICIEN DES MEDIAS AUDIOVISUELS

Référentiels de diplôme

Résumé

Ce document rassemble les documents référentiels établis dans le cadre de la formation des Techniciens de la communication audiovisuelle de niveau BEP, à Madagascar. On y distinguera : le référentiel de métier et de compétences (RMC), le référentiel de formation (RF) et le référentiel d'évaluation (RE). Le RMC a été conçu sur la base de la description du métier et des compétences ainsi identifiées. Dans le RF, chaque compétence identifiée est décrite pour devenir des objets de formation. Elles sont développées dans le cadre d'un enseignement modulaire et/ou d'un enseignement « disciplinaire ». Et dans le référentiel d'évaluation, chaque compétence fait l'objet d'un dispositif d'évaluation dont les modalités, les critères et les indicateurs y sont distinctement présentés. A la différence des autres documents curriculaires, les référentiels comportent des éléments prescriptifs ou d'application obligatoire pour l'ensemble des établissements de formation professionnelle. Les autres documents (guide pédagogique et matériel) complémentaires du curriculum de formation montrent des informations facultatives, élaborées et divulguées pour faciliter la formation. Ces informations propres aux centres de formation et dépendantes de leur contexte d'implantation prouvent que le développement curriculaire de chaque centre peut être spécifique si on se base sur un cadre de qualification commun.



2015

Introduction

Ce référentiel est élaboré pour une formation professionnelle de niveau BEP pour le métier « TECHNICIEN DES MEDIAS AUDIOVISUELS » reconnu par l'Etat et permettant de travailler dans une entreprise ou de créer son propre entreprise à l'avenir.

Cette formation s'adresse à des jeunes ayant terminé la classe de 3^{ème} et a pour objectif de répondre aux besoins en compétences du milieu professionnel.

Référentiel de métier et de compétences

Préambule

Le référentiel de métier-compétences a comme première finalité de tracer le portrait le plus fidèle possible de la réalité d'un métier et de déterminer les compétences requises pour l'exercer.

Dans l'élaboration d'un curriculum de formation professionnelle, le référentiel de métier-compétences va servir de base pour structurer le référentiel de formation.

Le référentiel de métier-compétence, utilisé comme finalité des apprentissages, contribue à assurer le développement des compétences et facilite la certification et la reconnaissance des compétences.

Le référentiel de métier-compétence contribue à la mise en place d'un système de validation des acquis et de l'expérience (VAE).

PREMIERE PARTIE : LE METIER

Section 1 – Le métier de Technicien des médias audiovisuels

1.1. Présentation du métier

Le métier de Technicien des médias audiovisuels concerne le secteur des TIC qui constitue l'économie de l'information. Les activités dans le secteur des TIC comprennent les activités de production/fabrication, les activités commerciales et les activités de services.

Selon la CITI (Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique) – version 4, l'audiovisuel est classé dans la section J-Information et communication. Ses branches d'activité sont identifiées parmi les activités économiques des TIC liées à la production (biens et services) d'une industrie visant à favoriser le traitement de l'information et la communication par des moyens électroniques.

Selon le GOTICOM, le secteur des TIC offre des perspectives importantes d'embauche tant au niveau national que mondial. Les investissements dans les nouvelles technologies sont estimés à 60% dans les années à venir. Les offres d'emploi du secteur des TIC vont augmenter.

Le Technicien des médias audiovisuels est connu sous l'appellation de technicien du son et/ou de l'image. Les professionnels interviewés, selon leur spécialisation se nomment des techniciens son ou des techniciens image ou monteur-cadreur.

Les entreprises des TIC de petite et moyenne envergure apprécient une polyvalence du Technicien des médias audiovisuels, maîtrisant à la fois et les techniques du son et celles de l'image. Une spécialisation en son ou en image est recherchée par les grandes entreprises.

Les principales activités du Technicien des médias audiovisuels sont :

- Contribuer à la préparation technique de la production
- Exécuter la captation sonore
- Réaliser la captation vidéo
- Accomplir les travaux de montage et de post production
- Assurer la réparation des petites pannes et menu dysfonctionnements

1.1 Conditions d'entrée sur le marché du travail

Perspectives d'emploi et évolution de la rémunération

Le Technicien des médias audiovisuels titulaire d'un BEP peut exercer en auto-emploi par la création de son micro entreprise de production audiovisuelle. Il peut être embauché par les agences de communication, les médias audiovisuels tels que les sociétés de radiodiffusion et de télévision tant en milieu urbain, semi urbain et rural.

Selon la taille des entreprises, son salaire varie de 100.000 à 400.000 MGA. Il peut bénéficier des avantages liés au déplacement, aux soins médicaux et aux allocations familiales de la CNAPS.

Critères de sélection des employeurs pour les candidats

Les exigences des employeurs sont souvent basées sur les critères ci-après :

Connaissances des moyens techniques professionnels de prises de sons et de vues, d'éclairage et de montage,

Connaissances des appareils professionnels de maintenance

Bonne aptitude physique, audiogramme correct, vision normale,

Capacité d'adaptabilité, de réactivité et de disponibilité

Capacité de travailler en équipe,

Aisance en communication interpersonnelle,

Aptitude à travailler sous pression

Sens de la créativité

Respect de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement

1.2 Equipement et matériaux utilisés

Le Technicien des médias audiovisuels doit savoir se servir :

- des matériels, équipements pour l'unité d'enregistrement et de tournage numériques
- des matériels, équipements pour l'unité de montage et de copie numériques des produits finis
- des logiciels appropriés
- d'un cahier de prise de notes

1.3 Conditions de travail

Lieu de travail

Le lieu de travail du Technicien des médias audiovisuels peut être à l'extérieur (lieu de reportage et de tournage) ou à l'intérieur (salle de montage, régie, studio, plateau).

Risques et maladies professionnelles

La réalisation de certaines tâches nécessitant la position debout ou accroupie prolongée entraîne des risques tels que : le mal de dos, la fatigue et la courbature, les problèmes de circulation de sang. Le fait d'avoir fréquemment les yeux fixés sur le viseur de la caméra et sur l'écran de l'ordinateur abîme la vision. Les horaires variés et le travail de nuit et en week-end peuvent engendrer des insomnies et stress. Les agressions physiques peuvent aussi survenir. Le reportage sur des terrains glissants et/ou en hauteur peuvent entraîner des chutes graves. Les risques d'électrocution sont aussi à prévoir.

Horaires de travail

Selon les textes réglementaires, tout agent du secteur public et celui privé doit travailler 8 heures par jour totalisant au maximum 40 heures hebdomadaires. Par contre, le Technicien des médias audiovisuels n'a pas d'horaires fixes. Selon le volume et le délai d'exécution des commandes, il est appelé à effectuer des travaux de nuit et/ou de week-end.

1.4 Exigences du métier

Physiques, intellectuelles et comportementales

Exigences physiques :

- Bonne vision, diction et audition
- Bonne condition physique
- Agilité et dextérité

Exigences intellectuelles :

- Bonne capacité d'observation et d'analyse
- Sens de la précision
- Sens de l'esthétique
- Méthodique et rigoureux

Exigences comportementales :

- Conscience professionnelle, ponctualité, patience, sobriété
- Responsabilité, initiative et prise de décision
- Sens du relationnel, amabilité, souplesse, discrétion, écoute attentive
- Curiosité, patience, prudence et sens de la sécurité

Contre-indications (allergie, handicap)

Allergie, vertige, handicap physique et problème de vision, d'ouïe et d'audition.

1.5 Responsabilités de la personne

Le Technicien des médias audiovisuels travaille de manière autonome et sous la supervision de la hiérarchie dont il est affilié. Il est responsable de la qualité des sons et des images enregistrés.

1.6 Interactions opérationnelles

Selon le type de production à réaliser, le Technicien des médias audiovisuels est placé sous la responsabilité du Technicien supérieur de l'audiovisuel, du chef opérateur son et / ou chef opérateur image et/ou journaliste et/ou réalisateur et/ou producteur. Dans le contexte d'auto emploi, il travaille en toute autonomie tout en ayant au moins quelqu'un pour l'aider. Il est tenu de prendre des initiatives devant des situations qui n'impactent pas à son travail.

1.7 Possibilités de promotion

Considérant les années d'expériences et le renforcement de capacités par la formation organisée à l'interne de l'entreprise ou par l'auto formation, le Technicien des médias audiovisuels peut devenir :

- Technicien supérieur de l'audiovisuel
- Monteur truquiste
- Chef opérateur son
- Chef opérateur image
- Technicien maintenance

- Chargé de production
- Réalisateur
- Journaliste reporter d'images (JRI)

1.8. Situation sociolinguistique

En situation professionnelle, le Technicien des médias audiovisuels est tenu d'avoir une maîtrise orale et écrite d'au moins deux langues étrangères (français, anglais) outre la maîtrise de la langue maternelle (malagasy). La plupart des data books et notices des équipements et matériels audiovisuels ainsi que les logiciels sont en anglais.

1.9. Possibilités de promotion

Avec de l'expérience et une formation supplémentaire par VAE, le technicien des médias audiovisuels peut devenir responsable de production, directeur artistique ou chef de production.

1.10. Formation

Actuellement, la formation professionnelle initiale du Technicien des médias audiovisuels est dispensée par les établissements d'Enseignement Supérieur dont le niveau minimum du diplôme correspond au Baccalauréat +2.

Un programme de formation initiale en vue de l'obtention du diplôme équivalent au Brevet d'études professionnels (BEP) et/ou Baccalauréat professionnel en audiovisuel est dispensé dans les lycées techniques et professionnels mais il s'inscrit dans la filière Electronique et non dans le secteur des TIC.

1.11. Evolution possible du métier

Dans le secteur des TIC, la technologie évolue très rapidement. Différents nouveaux logiciels apparaissent sur le marché, mais le sens de la créativité et de l'esthétique reste toujours pour le technicien des médias audiovisuels. Toutefois, il doit se tenir au courant des évolutions technologiques, surtout dans la manipulation de différents formats de fichiers ainsi que la recherche d'informations sur Internet s'il veut rester dans la course.

Section 2 – Analyse des tâches et des opérations

2.1. Tableau des tâches et des opérations

«Les tâches sont des actions qui correspondent aux principales activités à accomplir dans un métier; elles permettent généralement d’illustrer des produits ou des résultats du travail.

Les opérations sont des actions qui décrivent les phases de réalisation d’une tâche ; elles correspondent aux étapes des tâches; elles sont reliées surtout aux méthodes et aux techniques utilisées ou aux habitudes de travail existantes; elles permettent d’illustrer surtout des processus de travail.

TACHES	OPERATIONS
1. Concourir à l’organisation et préparation techniques de la production	1.1. Etablir les commandes 1.2. Vérifier l’état de fonctionnement des matériels et équipements 1.3. Conditionner les matériels selon les conditions de manutention, de transport et de sécurisation 1.4. Communiquer l’état de la situation au responsable hiérarchique
2. Réaliser la prise de sons	2.1. Effectuer le repérage du lieu de reportage 2.2. Aménager le plan de reportage 2.3. Installer l’ensemble des équipements de prise de sons 2.4. Calibrer les matériels de prise de sons 2.5. Effectuer les tests et essais des matériels 2.6. Enregistrer les différents types de sons 2.7. S’assurer de la sécurité de soi et des matériels 2.8. Rédiger le rapport de prise de sons
3. Réaliser la prise de vues	3.1. Collaborer au repérage des lieux et des moments du tournage 3.2. Aménager le plan de tournage 3.3. Installer l’ensemble des équipements de prise de vues 3.4. Régler la lumière 3.5. Paramétrer les caméras 3.6. Cadrer et enregistrer les images 3.7. Assurer la sécurité de soi et des matériels 3.8. Rédiger le rapport de prise de vues
4. Réaliser le montage et la post production SON	4.1. Communiquer les informations techniques du reportage et du tournage 4.2. Procéder à la réservation studio/salle de montage 4.3. Etablir un plan de montage 4.4. Configurer les besoins techniques du dispositif de montage (enregistreur, micro, ordinateur, logiciels, branchements, logiciels, etc.) 4.5. Enregistrer les rushes dans l’ordinateur et archiver 4.6. Effectuer le dérushage de l’ensemble du matériau

	<p>sonore</p> <p>4.7.Assembler/conjuguer bout à bout les éléments conformément aux indications techniques et artistiques</p> <p>4.8. Procéder aux finitions en respectant les critères, normes et standards du mixage final</p> <p>4.9.Mettre à disposition du responsable hiérarchique le PAD</p>
5. Réaliser le montage et la post production IMAGE	<p>5.1.Communiquer les informations techniques du reportage et du tournage</p> <p>5.2.Procéder à la réservation studio/salle de montage</p> <p>5.3.Etablir un plan de montage</p> <p>5.4. Configurer les besoins techniques du dispositif de montage (caméra, micro, ordinateur, logiciels, branchements, logiciels, etc.)</p> <p>5.5. Enregistrer les rushes dans l'ordinateur et archiver</p> <p>5.6. Effectuer le dérushage de l'ensemble du matériel sonore</p> <p>5.7.Acquérir les éléments infographiques nécessaires</p> <p>5.8.Assembler/conjuguer bout à bout les éléments conformément aux indications techniques et artistiques</p> <p>5.9. Procéder aux finitions en respectant les critères, normes et standards du mixage final</p> <p>5.10. Mettre à disposition du responsable hiérarchique le PAD</p>
6. Contribuer à la maintenance du matériel	<p>6.1. Effectuer le diagnostic</p> <p>6.2. Rendre compte des petites pannes et menus dysfonctionnements</p> <p>6.3. Réparer les petites pannes et menus dysfonctionnements</p> <p>6.4. Nettoyer les équipements, les matériels et le poste de travail</p>

2.2. Informations complémentaires au sujet des tâches

Les spécialistes ont été amenés à se prononcer sur la fréquence d'exécution, la complexité et l'importance relative de chacune des tâches. Le tableau suivant présente l'information recueillie à cet égard. Les spécialistes se sont prononcés sur ces questions et les chiffres indiqués constituent des moyennes de leurs estimations.

TÂCHES	Fréquence d'exécution	Complexité (1 à 4)	Importance relative (1 à 4)
1. Concourir à la préparation technique de la production	10	3	3
2. Réaliser la prise de sons	20	4	4
3. Réaliser la prise de vues	20	4	4
4. Réaliser le montage et la post production SON	20	4	4
5. Réaliser le montage et la post production IMAGE	20	4	4
6. Contribuer à la maintenance du matériel	10	3	2
	100%		

2.3. Processus du travail

Le processus de travail se définit comme une suite d'étapes ordonnées dans le temps et qui permettent d'obtenir un résultat, c'est-à-dire un produit ou un service.

PROCESSUS DE REALISATION

1 ^{ère} étape	Organiser le travail
2 ^{ème} étape	Réaliser le travail
3 ^{ème} étape	Contrôler le travail

Section 3 – Conditions de réalisation et critères de performance

Les conditions de réalisation des tâches réfèrent à des aspects tels les caractéristiques de l'environnement de travail, le lieu de travail, le degré d'autonomie entourant l'exécution de la tâche, l'équipement et les ouvrages de référence. Quant aux critères de performance, ils sont en fait des points de repère

1. TACHE N° 1– Assumer la préparation technique de la production	
Conditions de réalisation	Critères de performance
<p>Degré d'autonomie</p> <p>Travail réalisé en équipe et supervisé par le chef hiérarchique</p> <p>Références utilisées</p> <p>A partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des bons de commande - des documents techniques - des informations et consignes orales <p>Matériels utilisés</p> <p>A l'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un ordinateur - des logiciels bureautiques <p>Conditions environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'intérieur <p>En interaction avec</p> <ul style="list-style-type: none"> - le responsable hiérarchique - les collègues 	<ul style="list-style-type: none"> - La liste du matériel fourni est conforme au bon de livraison - L'ensemble du matériel fonctionne normalement - Le conditionnement du matériel remplit les conditions de manutention, de transport et de sécurité

TACHE N° 2– Réaliser la prise de sons

Conditions de réalisation	Critères de performance
<p data-bbox="188 331 453 365">Degré d'autonomie</p> <p data-bbox="188 400 756 477">Travail réalisé en équipe et supervisé par le chef hiérarchique</p> <p data-bbox="188 512 456 546">Références utilisées</p> <ul data-bbox="236 580 703 689" style="list-style-type: none">- Documents de production- Documents techniques- Informations et consignes orales <p data-bbox="188 712 403 745">Matériels utilisés</p> <ul data-bbox="236 779 740 889" style="list-style-type: none">- Lot d'équipements de captation sonore : enregistreur, microphones, casques, etc. <p data-bbox="188 911 571 945">Conditions environnementales</p> <ul data-bbox="236 978 448 1012" style="list-style-type: none">- A l'intérieur <p data-bbox="188 1034 432 1068">En interaction avec</p> <ul data-bbox="236 1102 549 1167" style="list-style-type: none">- le chef hiérarchique- les collègues	<ul data-bbox="844 400 1347 763" style="list-style-type: none">- Les équipements de prise de sons sont installés aux bons endroits et sécurisés- Les systèmes de prise de sons sont bien paramétrés- La qualité des sons enregistrés est bonne- La durée et le volume du rush répondent aux normes du montage et mixage

TACHE N° 3– Réaliser la prise de vues

Conditions de réalisation	Critères de performance
<p data-bbox="188 331 453 367">Degré d'autonomie</p> <p data-bbox="188 398 756 479">Travail réalisé en équipe et supervisé par le chef hiérarchique</p> <p data-bbox="188 510 456 546">Références utilisées</p> <ul data-bbox="236 577 702 689" style="list-style-type: none">- Documents de production- Documents techniques- Informations et consignes orales <p data-bbox="188 712 405 748">Matériels utilisés</p> <ul data-bbox="236 779 702 891" style="list-style-type: none">- Lot d'équipements de tournage : caméra, microphones, casques, perche, projecteurs, trépieds etc. <p data-bbox="188 945 571 981">Conditions environnementales</p> <ul data-bbox="236 1012 446 1048" style="list-style-type: none">- A l'intérieur <p data-bbox="188 1070 437 1106">En interaction avec</p> <ul data-bbox="236 1137 549 1205" style="list-style-type: none">- le chef hiérarchique- les collègues	<ul data-bbox="842 398 1362 766" style="list-style-type: none">- Les équipements de prise de vues sont installés aux bons endroits et sécurisés- Les systèmes de prise de vues sont bien paramétrés- Les plans de cadrage sont respectés- Les images enregistrées sont de qualité- La durée et le volume du rush répondent largement suffisants

TACHE N° 4– Réaliser le montage et le mixage SON

Conditions de réalisation	Critères de performance
<p data-bbox="188 331 453 365">Degré d'autonomie</p> <p data-bbox="188 398 756 477">Travail réalisé en équipe et supervisé par le chef hiérarchique</p> <p data-bbox="188 510 456 544">Références utilisées</p> <ul data-bbox="236 577 703 689" style="list-style-type: none">- Documents de production- Documents techniques- Informations et consignes orales <p data-bbox="188 712 405 745">Matériels utilisés</p> <ul data-bbox="236 779 751 891" style="list-style-type: none">- Enregistreur, microphones, casques,- Ordinateur- Logiciels de montage audio <p data-bbox="188 913 571 947">Conditions environnementales</p> <ul data-bbox="236 981 448 1014" style="list-style-type: none">- A l'intérieur <p data-bbox="188 1037 437 1070">En interaction avec</p> <ul data-bbox="236 1104 549 1171" style="list-style-type: none">- le chef hiérarchique- les collègues	<ul data-bbox="842 398 1358 689" style="list-style-type: none">- Les branchements du dispositif de montage et de postproduction respectent les indications- La configuration des outils et matériels est en conformité avec les notices- Le PAD remplit les conditions et caractéristiques requises

TACHE N° 5– Réaliser le montage et la postproduction IMAGE

Conditions de réalisation	Critères de performance
<p>Degré d'autonomie</p> <p>Travail réalisé en équipe et supervisé par le chef hiérarchique</p> <p>Références utilisées</p> <ul style="list-style-type: none">- Documents de production- Documents techniques- Informations et consignes orales <p>Matériels utilisés</p> <ul style="list-style-type: none">- Caméra, microphones, casques,- Ordinateur- Logiciels de montage vidéo <p>Conditions environnementales</p> <ul style="list-style-type: none">- A l'intérieur <p>En interaction avec</p> <ul style="list-style-type: none">- le chef hiérarchique- les collègues	<ul style="list-style-type: none">- Les branchements du dispositif de montage et de postproduction respectent les indications- La configuration des outils et matériels est en conformité avec les notices- Le PAD remplit les conditions et caractéristiques requises

TACHE N° 6– Contribuer à la maintenance des matériels

Conditions de réalisation	Critères de performance
<p>Degré d'autonomie</p> <p>Travail réalisé en autonomie et supervisé par le chef hiérarchique</p> <p>Références utilisées</p> <ul style="list-style-type: none">- Notices et documents techniques- Informations et consignes orales <p>Matériels utilisés</p> <ul style="list-style-type: none">- Kits d'entretien et de réparation : tournevis ...- Pièces de rechange <p>Conditions environnementales</p> <ul style="list-style-type: none">- A l'intérieur <p>En interaction avec</p> <ul style="list-style-type: none">- le chef hiérarchique- les collègues	<ul style="list-style-type: none">- Le poste de travail est propre et ordonné- Le travail est soigné et exécuté dans le délai

Section 4- Connaissances, habilités et attitudes

3.1. Connaissances

- Connaissance de l'acoustique – optique – lumière – colorimétrie – électricité -électronique-photométrie,
- Connaissance des mathématiques (Algèbre de Boole, etc.)
- Connaissance de la technologie des équipements audiovisuels
- Connaissance sur les bases de la chaîne de production
- Connaissances des normes de la prise de sons
- Connaissance des normes de la prise de vues
- Connaissance des règles et normes du montage et de mixage
- Connaissance des institutions de l'audiovisuel et de son environnement économique
- Connaissance des notions d'éthique professionnelle et de déontologie (droit de l'audiovisuel-droit du travail et législation sociale –etc.)
- Connaissance du vocabulaire et jargons techniques du métier Entrepreneuriat
- Connaissance sur les notions de l'esthétique et du design
- Connaissance des langues de communication
- Connaissance des Technologies de l'information et de la communication (Informatique – Internet – Réseaux sociaux)
- Connaissance des règles et principes d'hygiène, de santé, de sécurité et de l'environnement (SSE)
- Initiation à la culture entrepreneuriale

3.2 Habiletés

- Installation des matériels et équipements
- Cadrage des images de bonne qualité
- Enregistrement de sons de bonne qualité
- Utilisation des outils et fonctionnalités des logiciels Son et/ou Vidéo
- Manipulation d'outils, de matériels et d'équipements audiovisuels
- Utilisation des techniques et méthodes spécifiques à l'audiovisuel
- Bonne mémorisation des objets
- Résolution des problèmes
- Configuration et réglage des matériels
- Bon usage des quatre sens (odorat-ouïe-toucher-vision)
- Communication dans les langues du métier
- Création artistique

3.3 Attitudes

- Sens de l'écoute attentive
- Courtoisie vis-à-vis de ses pairs et de sa hiérarchie
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Bonnes relations interpersonnelles
- Respect des délais d'exécution des travaux
- Gestion du stress et des conflits
- Bon contrôle de ses sentiments
- Respect de l'éthique du métier
- Conformité à la déontologie de la profession
- Ponctualité
- Aptitude à travailler en équipe
- Sens de la rigueur et de l'organisation

DEUXIEME PARTIE - LES COMPETENCES A DEVELOPPER

1. Liste des compétences cibles du futur programme d'étude

Après analyses des données recueillies durant l'AST et en considérant les différentes situations professionnelles nécessitant des compétences significatives, les professionnels ont arrêté la liste des compétences suivantes selon deux catégories de compétences : les compétences transversales aux différentes tâches et les compétences particulières.

Compétences transversales

1. Utiliser les langues de la communication professionnelle
2. Prévenir les risques pouvant affecter la santé et la sécurité
3. Appliquer les notions scientifiques en situation professionnelle
4. Appliquer les bases de la chaîne de réalisation
5. Appliquer les notions de lumière et d'éclairage
6. Mettre en œuvre les matériels audiovisuels
7. Appliquer les règles éthiques de l'audiovisuel
8. S'initier à la création de sa propre micro entreprise
9. Appliquer les techniques de recherche d'emploi
10. Mettre en œuvre les technologies de l'information et de la communication

Compétences particulières

1. Se mettre au courant du métier et de la formation
2. Exécuter la préparation technique de la production
3. Réaliser la captation sonore
4. Réaliser la captation vidéo
5. Effectuer le montage et le mixage des sons
6. Accomplir le montage et post production vidéo
7. Assurer l'entretien et la maintenance des équipements audiovisuels
8. S'intégrer au milieu professionnel

2. Matrice des compétences

La matrice des compétences est un tableau à double entrée permettant de présenter une vision d'ensemble des compétences particulières, des compétences transversales, du processus de travail ainsi que du niveau de complexité estimé pour chacune des compétences. Il permet de voir l'existence d'un lien fonctionnel entre chaque compétence particulière et transversale ainsi que le processus de travail.

Référentiel de formation

1. PRESENTATION DU PROGRAMME DE FORMATION

Le programme de formation « TECHNICIEN DES MEDIAS AUDIOVISUELS » s'inscrit dans les orientations retenues par le Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle concernant la formation professionnelle. Il a été conçu selon le concept de l'Approche Par les Compétences (APC) qui exige la participation des professionnels du milieu du travail et de la formation.

Le programme de formation est défini par compétences, formulé par objectifs et structuré en modules. Il est conçu selon une approche globale qui tient compte à la fois de facteurs tels les besoins de formation, la situation de travail, les finalités, les buts ainsi que les stratégies et les moyens pour atteindre les objectifs.

Dans le programme de formation, on énonce et structure les compétences minimales que le stagiaire doit acquérir pour obtenir son diplôme. Ce programme de formation doit servir de référence pour la planification de la formation et de l'apprentissage ainsi que pour la préparation du matériel didactique et du matériel d'évaluation.

La durée du programme de formation est de 3300 heures; de ce nombre, 1152 heures sont consacrées à l'acquisition de compétences liées directement à la maîtrise des tâches du métier, 480 heures à l'acquisition de compétences transversales et 1500 heures consacrées aux connaissances générales pour garantir le niveau académique de la formation. Le programme de formation est divisé en 22 modules dont la durée varie de 12 à 540 heures. Cette durée comprend le temps requis pour l'évaluation des apprentissages aux fins de l'obtention du diplôme.

Dans ce contexte d'approche globale, trois documents accompagnent le programme de formation : le *Guide pédagogique*, le *Guide d'évaluation* et le *Guide d'organisation pédagogique et matérielle*.

Pour être admis au concours donnant accès au programme «TECHNICIEN DES MEDIAS AUDIOVISUELS », il faut satisfaire aux conditions suivantes :

- Justifier du niveau de la fin 3^{ème} de l'enseignement secondaire;
- Être âgé de moins de 25 ans ;
- Etre admis au concours d'entrée en première année.

2. VOCABULAIRE

PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Un programme est un ensemble cohérent de compétences à acquérir, formulé en termes d'objectifs et découpé en modules. Il décrit les apprentissages attendus du stagiaire en fonction d'une performance déterminée. Ses objectifs et son contenu sont obligatoires.

BUTS DE LA FORMATION

Les buts du programme sont des énoncés des intentions éducatives retenues pour le programme. Il s'agit d'une adaptation des buts généraux de la formation professionnelle pour un programme de formation donné.

COMPÉTENCE

Une compétence est un pouvoir d'agir, de réussir et de progresser qui permet de réaliser adéquatement des tâches ou des activités et qui se fonde sur un ensemble intégré de connaissances, d'habiletés, d'attitudes et de comportements. Les compétences sont de deux types :

- Les **compétences spécifiques** portent sur des tâches types du métier ou de la fonction de travail et qui rendent la personne apte à assurer avec efficacité la production d'un bien ou d'un service.
- Les **compétences transversales** portent sur une activité de travail ou de vie professionnelle qui déborde du champ spécifique des tâches du métier lui-même; ces compétences peuvent être transférables à plusieurs activités de travail.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les objectifs généraux servent à catégoriser les compétences à faire acquérir par le stagiaire. Ils servent à orienter et à regrouper les objectifs opérationnels.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

L'objectif opérationnel est défini en fonction d'un comportement relativement fermé et décrit les actions et les résultats attendus du stagiaire. Il comprend cinq composantes :

- Le comportement attendu présente la compétence.
- Les conditions d'évaluation renseignent sur les conditions qui prévalent au moment de l'évaluation de sanction : contexte, matériel, etc.
- Les précisions sur le comportement attendu décrivent des éléments essentiels à la compréhension de la compétence.

- Les critères particuliers de performance définissent des exigences à respecter et accompagnent chacune des précisions sur le comportement. Ils permettent de porter un jugement rigoureux sur l'atteinte de la compétence.
- Les critères généraux de performance définissent des exigences liées à l'accomplissement d'une tâche ou d'une activité et donnent des indications sur le niveau de performance recherché ou sur la qualité globale d'un produit ou d'un service. Ils sont rattachés à l'ensemble ou à plusieurs précisions sur le comportement attendu.

MODULE DE FORMATION

Subdivision autonome d'un programme de formation professionnelle formant en soi un tout cohérent et signifiant.

UNITÉ (CREDIT)

Étalon servant à exprimer la valeur de chacun des modules d'un programme de formation en attribuant à ces composantes un certain nombre de points pouvant s'accumuler pour l'obtention d'un diplôme; l'unité correspond à 12 heures de formation.

PREMIERE PARTIE

3. LA FORMATION

Synthèse du programme de formation

Nombre de modules: 20	Titres de programme: TECHNICIEN DES MÉDIAS AUDIOVISUELS
Durée en heures: 3300	Code du programme: TVA
Crédits: 280	Certification: Brevet d'Etude Professionnel

Code		Titre du module	Durée heures	Unités
TVA-01	P01	LE METIER ET LE PROCESSUS DE FORMATION	36 h	3
TVA-02	P02	EXECUTION DE LA PREPARATION TECHNIQUE DE LA PRODUCTION	72 h	6
TVA-03	P03	PRISE DE SONS	264 h	22
TVA-04	P04	PRISE DE VUES	320 h	30
TVA-05	P05	MONTAGE ET POST PRODUCTION AUDIO	326 h	30
TVA-06	P06	MONTAGE ET POST PRODUCTION VIDEO	332 h	30
TVA-07	P07	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS	120 h	10
TVA-08	P08	INTEGRATION DANS LE MILIEU PROFESSIONNEL (Stage)	120 h	10
TVA-09	G01	LANGUES ET COMMUNICATION PROFESSIONNELLE		
		- Malagasy	120 h	10
		- Français	120 h	10
		- Anglais	120 h	10
TVA-10	G02	SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	36 h	3
TVA-11	G03	BASES SCIENTIFIQUES		
		- Mathématiques appliquées	480 h	35

		- Sciences physiques appliquées	360 h	30
TVA-12	G04	BASES DE LA CHAINE DE LA REALISATION	36 h	3
TVA-13	G05	NOTIONS DE LUMIERE ET D'ECLAIRAGE	48 h	4
TVA-14	G06	ENVIRONNEMENT LOGICIEL DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE	48 h	4
TVA-15	G07	GESTION DE L'OUTIL INFORMATIQUE	60 h	5
TVA-16	G08	TECHNOLOGIE WEB	48 h	4
TVA-17	G09	DROIT, ETHIQUE ET DEONTOLOGIE DE L'AUDIOVISUEL	60 h	5
TVA-18	G10	INITIATION A L'ENTREPREUNARIAT	60 h	5
TVA-19	G11	RECHERCHE D'EMPLOI	12 h	1
TVA-20	G12	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	120 h	10
			3300	280

360+

4. Buts du programme de formation

Ce référentiel de formation vise à former des personnes aptes à exercer le métier de « *TECHNICIEN DES MÉDIAS AUDIOVISUELS* ».

Ce programme vise à former des techniciens des médias audiovisuels aptes à travailler dans différents secteurs liés principalement à la production audiovisuelle.

Les techniciens des médias audiovisuels doivent réaliser diverses tâches telles que :

- Préparer techniquement la production :
 - o Etablissement de la liste des besoins
 - o Vérification de l'état de fonctionnement des matériels et équipements
 - o Conditionnement des matériels
- Réaliser la prise de sons
 - o Repérage du lieu de reportage
 - o Installation des équipements de prise de sons
 - o Enregistrement des différents types de sons
- Réaliser la prise de vues
 - o Repérage du lieu de reportage
 - o Installation des équipements de prise de vues
 - o Réglage de la lumière

- Cadrage et enregistrement des images
- Réaliser le montage et la post production sonore et vidéo
 - Plan de montage
 - Configuration technique
 - Dérushage
 - Finition
- Assurer la maintenance du matériel
 - Diagnostic
 - Réparation
 - Nettoyage

Conformément aux buts généraux de la formation professionnelle, le programme « *Technicien des médias audiovisuels* » vise à :

Rendre la personne efficace dans l'exercice d'un métier, soit :

- lui permettre, dès l'entrée sur le marché du travail, de jouer les rôles, d'exercer les fonctions et d'exécuter les tâches et les activités associées à un métier ;
- lui permettre d'évoluer adéquatement dans un milieu de travail (ce qui implique des connaissances et des habiletés techniques et technologiques en matière de communication, de résolution de problèmes, de prise de décisions, d'éthique, de santé et de sécurité, etc.) ;

Favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, soit :

- lui faire connaître le marché du travail en général ainsi que le contexte particulier du métier choisi ;
- lui faire connaître ses droits et responsabilités comme travailleur ou travailleuse ;

Favoriser l'évolution de la personne et l'approfondissement de savoirs professionnels, soit:

- lui permettre de développer son autonomie et sa capacité d'apprendre ainsi que d'acquérir des méthodes de travail ;
- lui permettre de comprendre les principes sous-jacents aux techniques et aux technologies utilisées ;
- lui permettre de développer sa faculté d'expression, sa créativité, son sens de l'initiative et son esprit d'entreprise ;
- lui permettre d'adopter des attitudes essentielles à son succès professionnel, de développer son sens des responsabilités et de viser l'excellence ;

Assurer la mobilité professionnelle de la personne, soit :

- lui permettre d'adopter une attitude positive à l'égard des changements;
- lui permettre de se donner des moyens pour gérer sa carrière, notamment par la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

5. Compétences visées et matrice des objets de formation

5.1. Liste des compétences objets de formation

Compétences transversales

1. Utiliser les langues de la communication professionnelle
2. Prévenir les risques pouvant affecter la santé et la sécurité
3. Appliquer les notions scientifiques en situation professionnelle
4. Appliquer les bases de la chaîne de réalisation
5. Appliquer les notions de lumière et d'éclairage
6. Mettre en œuvre les matériels audiovisuels
7. Appliquer les règles éthiques de l'audiovisuel
8. S'initier à la création de sa propre micro entreprise
9. Appliquer les techniques de recherche d'emploi
10. Mettre en œuvre les technologies de l'information et de la communication

Compétences particulières

11. Se mettre au courant du métier et de la formation
12. Exécuter la préparation technique de la production
13. Réaliser la captation sonore
14. Réaliser la captation vidéo
15. Effectuer le montage et le mixage des sons
16. Accomplir le montage et post production vidéo
17. Assurer l'entretien et la maintenance des équipements audiovisuels
18. S'intégrer au milieu professionnel

5.2. Matrice des objets de formation

La matrice des compétences met en évidence les compétences transversales (portent sur des activités communes à plusieurs tâches ou à plusieurs situations), les compétences spécifiques (portent sur des tâches et des activités directement liés au métier ou à la profession) ainsi que les grandes étapes du processus de travail.

Le tableau est à double entrée permettant de voir les liens qui unissent les éléments placés à l'horizontale (compétences spécifiques) et ceux placés à la verticale (compétences transversales).

Le symbole « Δ » montre qu'il existe une relation entre une compétence spécifique et une étape du processus de travail.

Le symbole « \circ » marque quant à lui un rapport entre une compétence transversale et une compétence spécifique.

Des symboles noircis « \blacktriangle et \bullet » indiquent en plus que l'on tient compte de ces liens dans la formulation d'objectifs visant l'acquisition des compétences spécifiques.

La logique de la conception de la matrice influe sur la séquence d'enseignement de ces modules. De façon générale, on prend en considération une certaine progression dans la complexité des apprentissages et le développement de l'autonomie du stagiaire. De ce fait, les compétences spécifiques sont présentées dans l'ordre à privilégier pour l'enseignement et servant de point de départ pour l'agencement de l'ensemble des modules. Certains deviennent ainsi préalables à d'autres ou doivent être vus en parallèle.

MATRICE DES OBJETS DE FORMATION		COMPETENCES TRANSVERSALES											PROCESSUS				
TECHNICIEN DES MEDIAS AUDIOVISUELS		NUMEROS	Comportement / Situation	Utiliser les langues de la communication professionnelle	Prévenir les risques pouvant affecter la santé et la sécurité	Appliquer les notions scientifiques en situation professionnelle	Appliquer les bases de la chaîne de réalisation	Appliquer les notions de lumière et d'éclairage professionnelle	Mettre en oeuvre les matériels audiovisuels	Appliquer les règles éthiques de l'audiovisuel	S'initier à la création de sa propre micro entreprise	Appliquer les techniques de recherche d'emploi	Mettre en oeuvre les technologies de l'information et de la communication	Organiser le travail	Réaliser le travail	Contrôler le travail	NOMBRE DE COMPETENCES
COMPETENCES PARTICULIERES																	
NUMEROS				9	10	11	12	13	14	15	16	17	18				
Comportement / Situation				C	C	C	C	C	C	C	C	C	C				
Se mettre au courant du métier et de la formation		1	S	○	○		○	○	○	○	○	○	○				
Exécuter la préparation technique de la production		2	C	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	△	△	△	
Réaliser la captation sonore		3	C	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	△	△	△	
Réaliser la captation vidéo		4	C	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	△	△	△	
Effectuer le montage et le mixage des sons		5	C	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	△	△	△	
Accomplir le montage et post production vidéo		6	C	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	△	△	△	
Assurer l'entretien et la maintenance des équipements audiovisuels		7	C	○	○	○	○		○	○	○	○	○	△	△	△	
S'intégrer au milieu professionnel		8	C	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	△	△	△	
NOMBRE DE COMPETENCES																	

6. Objectifs généraux

Les objectifs généraux du programme «*TECHNICIEN DES MÉDIAS AUDIOVISUELS* » sont présentés ci-après. Ils sont accompagnés de l'énoncé des compétences liées à chacun des objectifs opérationnels qu'ils regroupent.

Développer chez le stagiaire les compétences nécessaires pour une intégration harmonieuse au milieu de formation et au monde du travail.

- Décrire le métier et la formation ;
- Utiliser des moyens de recherche d'emploi.
- S'initier au milieu du travail (Stage 1);
- Intégrer le milieu du travail (Stage 2).

Développer les compétences nécessaires à une exécution sécuritaire des tâches de la production audiovisuelle.

- Appliquer des notions d'hygiène, de sécurité et de l'environnement.

Faire acquérir au stagiaire les connaissances de base essentielles et préalables au développement de compétences qui sont liées à l'exécution des tâches de production audiovisuelle.

- Appliquer des notions scientifiques en situation professionnelle
- Gérer l'outil informatique dans diverses activités de production
- Appliquer les techniques de prise de sons et de vues
- Appliquer les techniques de montage et de post production
- Utiliser les logiciels professionnels de production audiovisuelle
- Appliquer les connaissances de bases en production audio et vidéo
- Utiliser des logiciels de montage et de mixage audio
- Appliquer les principes de la communication en milieu professionnelle
- Appliquer les connaissances de l'ensemble du processus de production

Développer des compétences requises pour l'exécution des tâches reliées au processus de la réalisation d'une production audiovisuelle

- Préparer la production
- Participer à l'installation des équipements
- Effectuer le réglage, paramétrage et configuration des outils et matériels
- Réaliser la captation sonore
- Réaliser la captation vidéo
- Effectuer le montage et le mixage (Son et Image)
- Accomplir les finitions du PAD
- Entretenir et réparer les matériels
- Intégrer les illustrations dans le site web à partir de la maquette graphique

Faire acquérir au stagiaire les compétences du domaine de la communication requises à l'exécution de tâches du métier.

- Communiquer oralement et par écrit, en malagasy en utilisant les formes d'expression d'usage courant liées au métier.
- Communiquer oralement et/ou par écrit, de façon simple, en français en utilisant les formes d'expression d'usage courant liées au métier.
- Communiquer oralement et/ou par écrit, de façon simple, en anglais en utilisant les formes d'expression d'usage courant liées au métier.

7. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

DÉFINITION DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Un objectif de premier niveau est défini pour que chaque compétence soit développée. Des compétences sont organisées en programme de formation intégré conçu pour préparer des apprenants à exercer le métier. Cette organisation systématique des compétences produit de meilleurs résultats globaux de formation par des objectifs d'isolement.

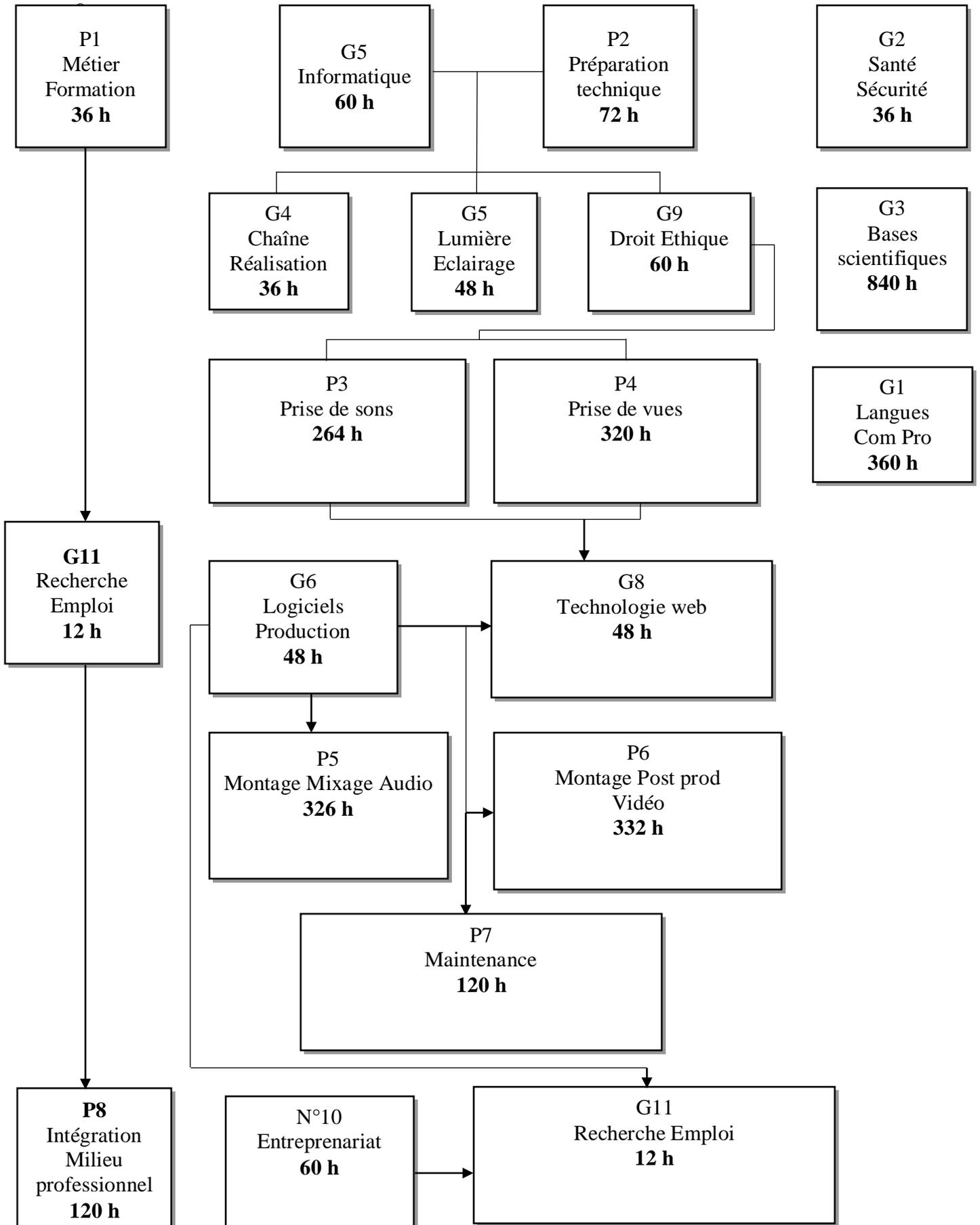
Plus spécifiquement, elle assure une progression douce d'un objectif au prochain, sauve le temps d'enseignement en éliminant la répétition inutile, et intègre et renforce le matériel d'étude.

Les objectifs opérationnels de premier niveau sont les cibles principales et forcées de l'enseignement/apprentissage et ils sont spécifiquement évalués pour la certification. Il y a deux genres d'objectifs opérationnels: comportemental et situationnel.

- **Un objectif comportemental** est un objectif relativement fermé qui décrit les actions et les résultats prévus de l'apprenant vers la fin d'une étape d'étude. L'évaluation est basée sur des résultats prévus.

- **Un objectif situationnel** est un objectif relativement ouvert qui décrit les phases principales d'une situation d'étude. Il tient compte des résultats pour changer d'un apprenant à l'autre. L'évaluation est basée sur la participation de l'apprenant aux activités du contexte d'étude.

8. LOGIGRAMME



DEUXIEME PARTIE

MODULE P01: LE METIER ET LE PROCESSUS DE FORMATION

Code: TMA-01	durée : 36 heures
OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU	
OBJECTIF SITUATIONNEL	
RÉSULTATS PRÉVUS	
En participant aux activités décrites du contexte d'étude selon les critères indiqués, les apprenants pourront déterminer leur aptitude au métier et au processus de formation	
CARACTÉRISTIQUES	
À l'issue de ce module, les apprenants pourront :	
<ul style="list-style-type: none">✓ se familiariser de la nature du métier.✓ Comprendre le programme de formation.✓ Confirmer leur choix de carrière.	
CONTEXTE D'ÉTUDE	
PHASE 1: L'information sur le métier	
<ul style="list-style-type: none">✓ Se renseigner sur le travail de Technicien des médias audiovisuels.✓ Se renseigner sur la nature et les conditions du travail (c.-à-d. tâches, conditions de travail, etc.).✓ Présenter les informations recueillies pendant une réunion et une discussion de groupe des impressions personnelles du métier.	
PHASE 2: L'information sur le programme et participation au processus de formation	
<ul style="list-style-type: none">✓ Discuter les qualifications, les aptitudes et la connaissance requises pour pratiquer le métier.✓ Se familiariser avec le programme de formation.✓ Discuter comment le programme de formation les prépare pour trouver l'emploi dans l'industrie graphique.✓ Donner leurs premières impressions du métier et du processus de formation.	
PHASE 3: Évaluation et confirmation de choix de carrière	
Écrire un rapport dans lequel ils:	
<ul style="list-style-type: none">✓ décrivent leurs préférences, aptitudes et intérêts en ce qui concerne l'audiovisuel;✓ évaluent leur choix de carrière en comparant les différentes facettes et demandes du métier à leurs propres aptitudes et intérêts.	
DIRECTIVES D'INSTRUCTION	
Le professeur devrait:	
<ul style="list-style-type: none">➤ Créer un environnement favorisant la croissance et le développement personnels de	

professionnel.

- Encourager les apprenants à engager la discussion et à exprimer leurs avis.
- Faire participer les apprenants dans l'étude.
- Fournir aux apprenants les moyens d'acquérir une compréhension claire et objective du métier.
- Fournir aux apprenants les moyens pour évaluer honnêtement et objectivement leur choix de carrière.
- Organiser les visites aux établissements liés à l'industrie audiovisuelle ;
- Mettre à disposition la documentation de référence appropriée disponible aux apprenants (par exemple l'information sur le métier, les programmes de formation, les manuels, etc.).
- Assurer les apprenants pour rencontrer les spécialistes du métier.

CRITÈRES DE PARTICIPATION

PHASE 1:

- Rassembler les informations sur la plupart des matières à couvrir.
- Exprimer leurs opinions sur le métier lors d'une réunion de groupe, mettant en commun les informations qu'ils ont collectées.

PHASE 2:

- ✓ Donner leur avis sur quelques conditions de pratiquer le métier.
- ✓ Examiner la documentation de référence fournie.
- ✓ Écouter soigneusement des explications.
- ✓ Exprimer leurs opinions sur le programme de formation lors d'une réunion de groupe.
- ✓ Exprimer clairement leurs réactions.

PHASE 3:

- Écrire un rapport pour:
 - ✓ résumer leurs préférences, intérêts, aptitudes et qualités personnelles;
 - ✓ expliquer clairement comment ils sont arrivés à leur choix de carrière;
 - ✓ expliquer pourquoi ils ont choisi de continuer ou abandonner le programme de formation.

**MODULE P02 : EXECUTION DE LA PREPARATION TECHNIQUE
DE LA PRODUCTION**

Code : TMA-02	Durée : 72 heures
OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU OBJECTIF COMPORTEMENTAL	
<p>COMPORTEMENT ATTENDU</p> <p>Pour démontrer la compétence, les apprenants doivent préparer techniquement la production selon les conditions, les critères et les caractéristiques prescrits.</p> <p>CONDITIONS POUR L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Selon les consignes, informations, bons de commande et documents initiaux. ➤ Utilisation: <ul style="list-style-type: none"> - d'un ordinateur ; - de logiciels bureautiques (traitement de texte-tableur). ➤ Respect: <ul style="list-style-type: none"> - des conditions et normes exigées. <p>CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport d'activités. ➤ Bon fonctionnement de l'ensemble du matériel ➤ Bon conditionnement du matériel. ➤ Travail précis et méthodique 	
CARACTÉRISTIQUES DE COMPORTEMENT PRÉVU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Assumer la préparation technique et la préparation matérielle	<ul style="list-style-type: none"> - Identification appropriée des caractéristiques de chaque type de matériel - Choix approprié de l'ensemble du matériel - Liste du matériel fourni conforme au bon de livraison - Bon fonctionnement de l'ensemble du matériel
B. Assumer le conditionnement du matériel	<ul style="list-style-type: none"> - Identification appropriée des conditions de conditionnement, de manutention et de transport du matériel - Application des conditions de conditionnement, de manutention et de transport du matériel

MODULE P03 : PRISE DE SONS

Code : TMA-03	Durée : 264 heures
OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU OBJECTIF COMPORTEMENTAL	
<p>COMPORTEMENT ATTENDU</p> <p>Pour démontrer la compétence, les apprenants doivent réaliser la captation des sons selon les normes exigées.</p> <p>CONDITIONS POUR L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Selon les consignes du chef hiérarchique ➤ A l'aide des documents techniques de la production ➤ Utilisation: <ul style="list-style-type: none"> - Lot d'équipements de captation sonore : enregistreur, microphones, casques, etc. - Documents techniques de production ➤ Respect: <ul style="list-style-type: none"> - des conditions et normes exigées. <p>CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Volume durée et qualité du rush répondant aux normes du montage et mixage ➤ Travail réalisé dans les délais raisonnables. ➤ Travail précis et méthodique. 	
CARACTÉRISTIQUES DE COMPORTEMENT PRÉVU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Participer aux travaux de repérage sur terrain	Plan d'installation adéquat des équipements
B. Installer l'ensemble des équipements de prise de sons	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation appropriée d'opération d'installation - Emplacement approprié de l'ensemble du matériel - Respect des conditions de sonorisation - Raccordements appropriés des différentes unités - Utilisation sécuritaire des éléments
C. Calibrer les matériels de prise de sons	<ul style="list-style-type: none"> - Application correcte des règles de captation sonores - Réglage adéquat des systèmes de prise de sons
D. Enregistrer les sons	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des techniques de prise de sons - Manipulation efficace des matériels et de leurs fonctions spécifiques - Respect des notions de l'acoustique - Vérification minutieuse des éléments sonores enregistrés de mauvaise qualité - Volume et durée des éléments sonores enregistrés
E. Rédiger un rapport des travaux effectués	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation appropriée de l'ensemble des travaux - Utilisation appropriée du canevas de rapport - Détails et précisions techniques du rapport

MODULE P04 : PRISE DE VUES

Code : TMA-04	Durée : 320 heures
OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU OBJECTIF COMPORTEMENTAL	
COMPORTEMENT ATTENDU Pour démontrer la compétence, les apprenants doivent réaliser Le cadrage et l'enregistrement des images selon les normes exigées.	
CONDITIONS POUR L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES <ul style="list-style-type: none"> ➤ Selon les consignes du chef hiérarchique ➤ A l'aide des documents techniques de la production ➤ Utilisation: <ul style="list-style-type: none"> - Lot d'équipements de captation vidéo : caméras, microphones, casques, etc. - Plans de cadrage ➤ Respect: <ul style="list-style-type: none"> - des conditions et normes exigées. 	
CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE <ul style="list-style-type: none"> ➤ Volume et durée du rush répondant aux normes du montage et mixage ➤ Travail réalisé dans les délais raisonnables. ➤ Travail précis et méthodique 	
CARACTÉRISTIQUES DE COMPORTEMENT PRÉVU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Participer aux travaux de repérage sur terrain	Plan d'installation adéquat des équipements
B. Installer l'ensemble des équipements de prise de vues	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation appropriée d'opération d'installation - Application des conditions d'éclairage et de lumière - Emplacement approprié de l'ensemble du matériel - Raccordements appropriés des différentes unités - Utilisation sécuritaire des éléments
C. Paramétrer les systèmes de prise de vues	<ul style="list-style-type: none"> - Application correcte des règles de prise de vues (Règle du 1/3) - Application des notions d'éclairage et de lumière - Balance de blancs appropriée - Réglage adéquat des systèmes de prise de sons
D. Cadrer et enregistrer les images	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des techniques de cadrage - Angles de prise de vues adéquats - Manipulation efficace des matériels et de leurs fonctions spécifiques - Vérification minutieuse des images enregistrées - Remplacement des images de mauvaise qualité - Volume et durée des images enregistrées
E. Rédiger un rapport des travaux effectués	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation appropriée de l'ensemble des travaux - Utilisation appropriée du canevas de rapport - Détails et précisions techniques du rapport

MODULE P05 : MONTAGE ET POST PRODUCTION AUDIO

Code : TMA-05	Durée : 326 h heures
OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU OBJECTIF COMPORTEMENTAL	
COMPORTEMENT ATTENDU Pour démontrer la compétence, les apprenants doivent réaliser le montage et post production audio selon les normes exigées. CONDITIONS POUR L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES <ul style="list-style-type: none">➤ Selon les consignes du chef hiérarchique➤ A l'aide des plans de montage et de mixage➤ Utilisation:<ul style="list-style-type: none">- Unité de montage et de mixage audio- Plans de montage et de mixage vidéo➤ Respect:<ul style="list-style-type: none">- des conditions et normes exigées. CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE <ul style="list-style-type: none">➤ Utilisation approprié de l'unité de montage et de mixage audio➤ Travail réalisé dans les délais raisonnables.➤ Travail précis et méthodique.	
CARACTÉRISTIQUES DE COMPORTEMENT PRÉVU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Brancher et configurer le dispositif de montage et de post production	- Branchement convenable du dispositif de montage Respect des indications - Conformité de la configuration aux notices - Utilisation sécuritaire des éléments
B. Assembler/Mixer/Habiller les éléments	- Choix approprié du logiciel - Agencement convenable des éléments - Ajustement précis des éléments - Respect des techniques et normes
C. Procéder aux finitions en respectant les critères, normes et standards du format final	- Respect des critères, normes et standards du format final - Respect des conditions et caractéristiques requises - Livraison respectant le délai de la PAD

MODULE P06 : MONTAGE ET POST PRODUCTION VIDEO

Code : TMA-06	Durée : 332 heures
OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU OBJECTIF COMPORTEMENTAL	
<p>COMPORTEMENT ATTENDU Pour démontrer la compétence, les apprenants doivent réaliser le montage et post production vidéo selon les normes exigées.</p> <p>CONDITIONS POUR L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Selon les consignes du chef hiérarchique ➤ A l'aide des plans de montage et de mixage ➤ Utilisation: <ul style="list-style-type: none"> - Unité de montage et de mixage vidéo - Plans de montage et de mixage vidéo ➤ Respect: <ul style="list-style-type: none"> - des conditions et normes exigées. <p>CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Utilisation approprié de l'unité de montage et de mixage vidéo ➤ Travail réalisé dans les délais raisonnables. ➤ Travail précis et méthodique. 	
CARACTÉRISTIQUES DE COMPORTEMENT PRÉVU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Brancher et configurer les besoins techniques du dispositif de montage	- Branchement convenable du dispositif de montage Respect des indications - Conformité de la configuration aux notices - Utilisation sécuritaire des éléments
B. Acquérir les éléments infographiques nécessaires	- Choix judicieux des éléments graphiques nécessaires - Respect des consignes
C. Assembler/ Mixer/Habiller les éléments	- Choix approprié du logiciel - Agencement convenable des éléments - Ajustement précis des éléments - Respect des techniques et normes
C. Procéder aux finitions en respectant les critères, normes et standards du mixage final	- Respect des critères, normes et standards du format - Respect des conditions et caractéristiques requises - Livraison respectant le délai de la PAD

MODULE P07 : MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS

Code : TMA-07	Durée : 120 heures
OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU OBJECTIF COMPORTEMENTAL	
COMPORTEMENT ATTENDU Pour démontrer la compétence, les apprenants doivent contribuer à l'entretien et réparation des dysfonctionnements et pannes des matériels audiovisuels selon les normes exigées.	
CONDITIONS POUR L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES <ul style="list-style-type: none">➤ Selon les consignes du chef hiérarchique➤ A l'aide des documents techniques➤ Utilisation:<ul style="list-style-type: none">- Planning de travail- Outils de réparation : tournevis, multimètre, ...- Pièces de rechange➤ Respect:<ul style="list-style-type: none">- des conditions et normes exigées.	
CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE <ul style="list-style-type: none">➤ Utilisation appropriée des matériels, outils et équipements d'entretien et de réparation➤ Travail réalisé dans les délais raisonnables.➤ Travail précis et méthodique.	
CARACTÉRISTIQUES DE COMPORTEMENT PRÉVU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
B. Effectuer le diagnostic	Choix judicieux des méthodes de diagnostic Manipulation efficace des matériels et outillages Respect des règles sécuritaires
C. Réparer les petites pannes et menus dysfonctionnements	Manipulation efficace et sécuritaire des matériels et outillages Travail précis Travail soigné Travail exécuté dans le délai
D. Nettoyer les équipements, les matériels et le poste de travail	Propreté du poste de travail Rangement approprié des matériels et outillages

MODULE P08 : INTEGRATION AU MILIEU DU TRAVAIL

Code : TMA-08	Durée : 120 heures
OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU OBJECTIF COMPORTEMENTAL	
COMPORTEMENT ATTENDU Pour démontrer la compétence, les apprenants doivent intégrer le milieu professionnel pour s'imprégner des conditions réelles de travail dans une entreprise. CONDITIONS POUR L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES <ul style="list-style-type: none">➤ A partir de consignes et de directives.➤ A l'aide d'un journal de bord et d'un cahier de stage CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE <ul style="list-style-type: none">➤ Travail soigné➤ Respect du processus de travail➤ Respect des normes de qualité➤ Respect des règles de santé, de sécurité et d'ergonomie➤ Communication efficace➤ Prise de notes structurée	
CARACTÉRISTIQUES DE COMPORTEMENT PRÉVU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Préparer son séjour en milieu de travail	<ul style="list-style-type: none">- Justesse des données recueillies relatives au stage- Choix approprié des ateliers ou entreprises de production en mesure de recevoir des apprenants- Justesse des données recueillies relatives à l'organisation de l'atelier ou de l'entreprise de production- Description correcte des tâches prévues pendant le stage- Activités décrites avec précision
B. Réaliser des activités en milieu de travail	<ul style="list-style-type: none">- Respect des directives de l'atelier ou de l'entreprise d'accueil- Attitudes et comportements professionnels corrects- Habiletés de communication appropriées- Observation appropriée des activités- Participation correcte à la réalisation d'activités- Consignation correcte des informations dans le journal de bord
C. Rédiger un rapport faisant état des activités exercées	<ul style="list-style-type: none">- Rédaction correcte et complète du rapport- Organisation structurée de l'information- Attention particulière à la qualité de la langue écrite
D. Comparer les perceptions du métier avec les réalités du métier	<ul style="list-style-type: none">- Exposé explicite sur les réalités du métier- Discussion pertinente sur les attitudes et les comportements exigés en milieu de travail- Comparaison juste entre les perceptions de départ et les réalités du métier

MODULE G01 : LANGUES ET COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

Code : TMA-09	Durée : 360 heures
OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU	
OBJECTIF COMPORTEMENTAL	
COMPORTEMENT ATTENDU	
Pour démontrer la compétence, les apprenants doivent communiquer clairement et correctement dans la langue de communication (malagasy-française-anglaise), à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession.	
DESCRIPTION DU MODULE	
A l'issue du module, les apprenants seront capables de :	
<ul style="list-style-type: none"> - Approprier les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble des intervenants (pairs-employeurs-clients et autres) - S'exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'audiovisuel. - S'inspirer des textes littéraires - Produire des écrits professionnels 	
MALAGASY (120 heures)	
CONTENUS	RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES
A. EXPRESSION, COMPREHENSION ET COMMUNICATION ORALE (langage oral-situations de communication orale)	<ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer tout le temps en malagasy - Maintenir un milieu d'apprentissage interactif et accueillant - Modeler l'usage de la langue ainsi que l'utilisation des stratégies, démarches et ressources - Effectuer l'évaluation diagnostique et formative - Privilégier la pédagogie active - Donner du temps à l'apprenant d'exprimer ses opinions - Utiliser des supports audio et audiovisuels
B. EXPRESSION, COMPREHENSION ET COMMUNICATION ECRITE	
C. NOTIONS DE LINGUISTIQUE APPLIQUEE	
D. NOTIONS DE LITTERATURE ET CIVILISATION MALAGASY	
FRANÇAIS (120 heures)	
CONTENUS	RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES
A. LES NOTIONS DE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE (définition et processus-entreprise et communication-moyens de communication-types de communication-contenu de message-niveau de langage-langage non verbal-obstacles à la communication)	<ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer tout le temps en français - Maintenir un milieu d'apprentissage interactif et accueillant - Encourager l'apprenant à prendre des risques - Modeler l'usage de la langue ainsi que l'utilisation des stratégies, démarches et ressources - Effectuer l'évaluation diagnostique et formative

B. EXPRESSION ET COMMUNICATION ORALE (le téléphone-la communication téléphonique-	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier la pédagogie active - Donner du temps à l'apprenant d'exprimer ses opinions - Utiliser des supports audio et audiovisuels
C. EXPRESSION ET COMMUNICATION ECRITE (Ecrits professionnels- communication écrite-lettre professionnelle-CV-rapport de stage-rapport d'intervention- compte rendu	
D. LEXIQUE ET VOCABULAIRE DU METIER (lexique d'outils informatiques-lexique d'outils du web-jargons du métier, etc.)	
E. NOTIONS DE LITTERATURE ET CIVILISATION FRANCAISES	
ANGLAIS (120 heures)	
A. COMPREHENSION ET PRODUCTION ORALE (telephoning-welcoming- presentations-meeting-listening and reading)	<ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer tout le temps en anglaisais - Maintenir un milieu d'apprentissage interactif et accueillant - Encourager l'apprenant à prendre des risques - Modeler l'usage de la langue ainsi que l'utilisation des stratégies, démarches et ressources - Effectuer l'évaluation diagnostique et formative - Donner du temps à l'apprenant d'exprimer ses opinions - Utiliser des supports audio et audiovisuels
B. COMPREHENSION ET PRODUCTION ECRITE	
E. LEXIQUE ET VOCABULAIRE DU METIER (lexique d'outils informatiques-lexique d'outils du web-jargons du métier, etc.)	
F. NOTIONS DE LITTERATURE ET CIVILISATION ANGLAISES	

MODULE G02 : SANTE SECURITE AU TRAVAIL

Code : TMA-10	Durée : 36 heures
OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU OBJECTIF COMPORTEMENTAL	
COMPORTEMENT ATTENDU Pour démontrer la compétence, les apprenants doivent prévenir et gérer les risques liés à la santé et à la sécurité au travail.	
DESCRIPTION DU MODULE A l'issue du module, les apprenants seront capables de : <ul style="list-style-type: none">- Identifier les risques pouvant nuire à sa santé et l'exposer au danger- Adopter un comportement responsable vis-à-vis de sa santé, de sa sécurité et de son environnement- Appliquer les règles de santé, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement	
SANTE SECURITE AU TRAVAIL (36 heures)	
CONTENUS	RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES
A. PREVENTION DES RISQUES DANS LE MILIEU PROFESSIONNEL	<ul style="list-style-type: none">- Appliquer la pédagogie active- S'appuyer sur des situations concrètes de la vie professionnelle
B. CADRE REGLEMENTAIRE DE LA PREVENTION DANS L'ENTREPRISE	<ul style="list-style-type: none">- Procéder à l'analyse de situations observées dans le milieu professionnel- Utiliser les TIC
C. IMPACTS DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PREVENTION	<ul style="list-style-type: none">- Privilégier une démarche de résolution de problèmes- Développer l'esprit critique des apprenants

MODULE G03 : BASES SCIENTIFIQUES

Code : TMA-11	Durée : 840 heures
OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU OBJECTIF COMPORTEMENTAL	
COMPORTEMENT ATTENDU Pour démontrer la compétence, les apprenants doivent appliquer les notions de mathématiques dans diverses activités de production audiovisuelle.	
DESCRIPTION DU MODULE Ce module vise à donner aux apprenants les connaissances scientifiques de base pour : <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir des méthodes de raisonnement logique - Résoudre des problèmes scientifiques liés au métier - Comprendre des phénomènes physiques liés à son métier - Maîtriser et utiliser les outils mathématiques fondamentaux dans le cadre de l'exécution des principales tâches du Technicien des médias audiovisuels - Comprendre la formalisation mathématique d'un phénomène statique ou variable - Calculer des probabilités d'événements élémentaires en mobilisant les concepts et lois usuels (distribution, combinaisons, arrangements, loi binomiale,) 	
MATHEMATIQUES APPLIQUEES (480 heures)	
CONTENUS	RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES
Fonctions réelles usuelles de variables réelles (réciproque, dérivée, primitive, intégrale ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une évaluation diagnostique - Donner un exercice à résoudre seul ou en groupe - Partir d'une étude de cas (calcul d'occurrence d'un risque, probabilité de défaillance d'un système...) - Procéder à une analyse mathématique de phénomènes liés à des situations de travail - Prévenir l'évolution d'un phénomène simple dans le temps et dans l'espace - Utiliser l'outil informatique - Favoriser la réflexion des apprenants
Fonctions logarithme décimal et népérien, exponentielle et puissance	
Fonctions trigonométriques	
Représentation et analyse graphique d'une fonction	
Équations différentielles du 1er et 2nd degré à coefficients constants	
Probabilités : théorie et principe, variable aléatoire, fonction de répartition, calculs ...	
SCIENCES PHYSIQUES APPLIQUEES (360 heures)	
CONTENUS	RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES
A. ACOUSTIQUE <ul style="list-style-type: none"> - Les sons (sons naturels et sons complexes) - Nature et production du son (nature du son-intensité acoustique-niveau sonore- - Célérité du son (propagation de l'onde sonore-longueur d'onde- etc.) - Chaîne acoustique - Isolation acoustique 	<ul style="list-style-type: none"> - Alternier la théorie et applications dans le domaine de l'audiovisuel à travers des exemples et/ou illustrations -Favoriser la pédagogie de découverte -Privilégier une démarche d'investigation et d'expérimentation -Utiliser les ressources visuelles (Photos) suivie de pratiques directes
B. ELECTRICITE ET ELECTRONIQUE APPLIQUEES	
C. ONDES ET RAYONNEMENT	
D. OPTIQUE	
E. COLORIMETRIE	

MODULE G04 : BASES DE LA CHAINE DE REALISATION

Code : TMA-12	Durée : 36 heures
OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU OBJECTIF COMPORTEMENTAL	
COMPORTEMENT ATTENDU Pour démontrer la compétence, les apprenants doivent identifier les différents éléments clés de la réalisation audiovisuelle	
DESCRIPTION DU MODULE Ce module vise à donner aux apprenants les connaissances théoriques de base pour comprendre les aspects conceptuels, les dimensions techniques et les pratiques usuelles de la réalisation audiovisuelle.	
LES NOTIONS DE BASE DE LA CHAINE DE REALISATION (36 heures)	
CONTENUS	RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES
A. LANGAGE VISUEL	<ul style="list-style-type: none">- Elaborer les séquences autour d'activités diverses : projets d'écriture, projets de réalisation collective- Favoriser une approche décloisonnée des différentes pratiques- Déduire de la pratique les éléments théoriques- Utiliser les illustrations- Privilégier la manipulation des matériels
B. LE CADRE	
C. LES PLANS	
D. LES MOUVEMENTS DE LA CAMERA	

MODULE G05 : NOTIONS DE LUMIERE ET ECLAIRAGE

Code : TMA-13	Durée : 48 heures
OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU	
LUMIERE ET ECLAIRAGE (48 heures)	
CONTENUS	RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES
A.LA LUMIERE: CARACTERISTIQUES ET PERCEPTION - Nature physique de la lumière - L'œil et la vision - Température et densité de couleur - Lumière dirigée et lumière diffusée	<ul style="list-style-type: none">- Utiliser la pédagogie active- Recourir au principe PRATIQUE-THEORIE-PRATIQUE- Susciter l'observation et la réflexion- Privilégier la découverte, le test et l'expérimentation- Utiliser les matériels
B. L'ÉCLAIRAGE. - Les différents types d'éclairage. - Les types de projection de la lumière. - Éclairage de correction.	
C. LES LAMPES ET LES PROJECTEURS	
D. TECHNIQUES D'ECLAIRAGE.	
E. LES BASES DE L'ECLAIRAGE	
F. MESURE DE LA LUMIERE ET CHOIXDU DIAPHRAGME	
G. FILTRES ET DIFFUSEURS	
H. LES EFFETS	

MODULE G06 : ENVIRONNEMENT LOGICIEL DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Code : TMA-14	Durée : 48 heures
OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU	
OBJECTIF COMPORTEMENTAL	
COMPORTEMENT ATTENDU	
Pour démontrer la compétence, les apprenants doivent se familiariser aux principaux logiciels et les utiliser aisément	
DESCRIPTION DU MODULE	
Ce module vise à donner aux apprenants les connaissances de base sur :	
<ul style="list-style-type: none"> - La gestion et la mise en œuvre d'une configuration matérielle et logicielle, - les systèmes d'exploitation informatiques, - la maintenance logicielle 	
ENVIRONNEMENT LOGICIEL	
DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE (48 heures)	
CONTENUS	RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES
A. LOGICIELS AUDIO <ul style="list-style-type: none"> - Cubase - Adobe audition - Wavepad - Pro Tools-Nuendo - Audacity-Cool Edit-Sound Forge - Environnement des plugs in de traitement dynamique et d'effets 	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer la méthode « Apprendre en faisant » - Privilégier la pédagogie de la découverte - Susciter l'interaction entre les apprenants - Couronner chaque séquence par un produit - 90 % Pratique
B. LOGICIELS VIDEO <ul style="list-style-type: none"> - Avid Media Composer - Adobe première Pro - Apple Final Cut Pro - Sony Vegas - Ulead studio - Pinnacle - Etc. 	
C. CONFIGURATION ET ET OPTIMISATION DE LA PLATEFORME INFORMATIQUE EN FONCTION DES APPLICATIONS	
D. RESOLUTION DES PANNES LOGICIELLES ET DETECTION DES INCOMPATIBILITES	

MODULE G07 : GESTION DE L'OUTIL INFORMATIQUE

Code : TMA-15	Durée : 60 heures
OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU OBJECTIF COMPORTEMENTAL	
<p>COMPORTEMENT ATTENDU Pour démontrer la compétence, les apprenants doivent gérer l'outil informatique dans diverses activités de production.</p> <p>DESCRIPTION DU MODULE Ce module vise à donner aux apprenants les connaissances théoriques de base pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître et appliquer les procédures des systèmes d'exploitation - Assurer la configuration minimale conduisant à un bon fonctionnement en sachant utiliser les commandes de base et les outils d'aide - Ordonner rigoureusement la gestion de l'arborescence (nomination correcte et bon classement des fichiers, des dossiers et des répertoires) - Connaître les mémoires, les unités d'enregistrement et les disques afin d'exploiter le système et les logiciels dans leur pleine puissance. 	
GERER L'OUTIL INFORMATIQUE (60 heures)	
CONTENUS	RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES
Périphériques internes et externes (USB, FireWire, SCSI).	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à disposition un ordinateur par apprenant - Privilégier la méthode « Apprendre en faisant » - Distribuer des tutoriels avec des captures d'écran - Guider pas à pas les apprenants - Leur donner assez de temps pour assimiler - Effectuer des pratiques à 95%
Installation du système : Partitionner le disque dur. Restaurer le système. Les manipulations dans le Finder: classement, raccourcis-clavier.	
Les dossiers et fichiers importants du système : les extensions, les préférences, les polices, les tableaux de bord.	
Sauvegarde et repérage des fichiers importants. Dépannage du système.	
Entretien du disque dur : nettoyage	
Configuration et dépannage. Partage de fichiers.	
Configuration d'Internet. Partage Web.	
Sauvegarde et gravure des fichiers.	

MODULE G08 : TECHNOLOGIE WEB

Code : TMA-16	Durée : 48 heures
OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU OBJECTIF COMPORTEMENTAL	
COMPORTEMENT ATTENDU Pour démontrer la compétence, les apprenants doivent appliquer les connaissances basiques de balisage d'une page web dans diverses activités de production.	
DESCRIPTION DU MODULE Ce module vise à donner aux apprenants les connaissances théoriques de base sur l'intégration d'une maquette sur un site web.	
TECHNOLOGIE WEB (48 heures)	
CONTENUS	RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES
La méthodologie de conception d'un site - les qualités d'une page d'accueil - les différentes structures, la notion des cadres et leur enregistrement - la conception des liens et hyperliens internes et externes en rapport avec les contenus - les principes graphiques - le design graphique	<ul style="list-style-type: none">- Respecter les principes de communication visuelle- Organiser le contenu de manière logique et élaborer un sommaire- Créer des liens internes et externes au site- Choisir des images permettant un accès rapide- Copier et faire analyser la source d'une page existante, faire modifier son contenu sans toucher à sa mise en page- Privilégier la méthode « Apprendre en faisant »- Distribuer des tutoriels avec des captures d'écran- Guider pas à pas les apprenants- Leur donner assez de temps pour assimiler
Les bases du langage HTML et d'édition HTML - caractéristiques d'un langage descriptif (et non de programmation) - notion de balise - les tableaux, les rangées, les colonnes - la notion d'attribut de bordure, de l'attribut SRC (syntaxes diverses) - attribut TARGET - interaction entre les cadres - les cibles, les actions et les comportements	

MODULE G09 : DROIT, DEONTOLOGIE ET ETHIQUE DE L'AUDIOVISUEL

Code : TMA-17	Durée : 60 heures
OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU OBJECTIF COMPORTEMENTAL	
COMPORTEMENT ATTENDU Pour démontrer la compétence, les apprenants doivent agir de façon responsable et éthique dans l'exercice de ses fonctions	
DESCRIPTION DU MODULE Ce module vise à donner aux apprenants les notions et principes de base sur : - Le droit - l'éthique professionnelle - la déontologie du métier	
CONTENUS	RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES
A. L'environnement juridique de la vie des médias et de l'exercice de la profession de Technicien des médias audiovisuels	<ul style="list-style-type: none">- Appliquer la pédagogie active- Utiliser les études de cas- Procéder à l'analyse des textes juridiques- Favoriser l'investigation et la réflexion des apprenants
B. L'accès et le droit à l'information	
C. Les obligations et droits du professionnel des médias	
D. La régulation des médias	
E. Ethique et déontologie professionnelles dans les métiers de l'audiovisuel	
F. Propriété intellectuelle et droits d'auteurs	

MODULE G10 : INITIATION A L'ENTREPREUNARIAT

Code : TMA-18	Durée : 60 heures
OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU OBJECTIF COMPORTEMENTAL	
COMPORTEMENT ATTENDU Pour démontrer la compétence, les apprenants doivent faire preuve d'initiatives indépendantes pour présenter ses moyens de gagner sa vie après ses études.	
DESCRIPTION DU MODULE Ce module vise à donner aux apprenants les compétences de base nécessaires pour créer une micro entreprise	
INITIATION A L'ENTREPREUNARIAT (60 heures)	
CONTENUS	RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES
A. DECOUVERTE DU MONDE DU TRAVAIL INDEPENDANT - L'entreprise - L'entrepreneur	Favoriser le travail en équipe Susciter les échanges Assurer une atmosphère de libre échange
B. DEVELOPEMENT DES COMPETENCES ENTREPRENARIALES - Gestion de l'entreprise - Communication - Gestion du temps - Pratique d'une éthique de l'entreprise	Amener les apprenants à contribuer à la réussite du cours
C. DEMARRAGE DE SON ENTREPRISE - Mise en rapport de ses compétences à celles nécessaires pour créer une entreprise - Evaluation de la demande - Mesure du marché - Estimation des coûts et fixation du prix - Observation des lois et règlements - Organisation du lieu de travail	
D. MOBILISATION DES RESSOURCES - Ressources financières - Ressources humaines - Ressources matérielles	
E. PREMIERS PAS DANS LE MONDE DE L'ENTREPRISE - Etablissement d'un plan d'affaires	
F. LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION - Contact des clients et des partenaires avec des TIC - Internet et commerce électronique	

MODULE G11 : RECHERCHE D'EMPLOI

Code : TMA-19	Durée : 12heures
OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU OBJECTIF COMPORTEMENTAL	
<p>COMPORTEMENT ATTENDU Pour démontrer la compétence, les apprenants doivent appliquer les techniques de recherche d'emploi.</p> <p>CONDITIONS POUR L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ A partir de consignes et de directives ou d'offres d'emploi ➤ A l'aide de lettre de présentation, d'un modèle de rédaction d'un CV <p>CRITÈRES GÉNÉRAUX DE PERFORMANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cohérence du plan de recherche d'emploi ➤ Respect des règles d'écriture et de grammaire ➤ Respect des règles de convenance en entrevue 	
CARACTÉRISTIQUES DE COMPORTEMENT PRÉVU	CRITÈRES PARTICULIERS DE PERFORMANCE
A. Planifier une démarche de recherche d'emploi.	<ul style="list-style-type: none"> - Identification correcte des étapes d'une recherche d'emploi - Établissement juste d'une liste d'employeurs potentiels - Détermination adéquate des actions à entreprendre
B. Rédiger un curriculum vitæ et une lettre demotivation	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de tous les renseignements pertinents - Clarté des informations inscrites - Pertinence des informations avec l'emploi postulé - Présentation soignée - Absence de fautes d'orthographe
C. Assurer le suivi de sa démarche	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination juste des étapes d'une relance - Suivi approprié à la relance
D. Participer à une entrevue de sélection	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des règles de convenance - Utilisation appropriée des techniques d'entrevue - Pertinence des réponses, des questions et des interventions
E. Se préparer à la recherche d'un emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Identification de ses forces et de ses points à améliorer - Description correcte des moyens à prendre pour améliorer ses points faibles

MODULE G12 : EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)

Code : TMA-20	Durée : 180 heures
OBJECTIF OPÉRATIONNEL DE PREMIER NIVEAU OBJECTIF COMPORTEMENTAL	
COMPORTEMENT ATTENDU Pour démontrer la compétence, les apprenants doivent montrer leur capacité à développer leurs habiletés psychomotrices.	
DESCRIPTION DU MODULE Ce module permet aux apprenants de : <ul style="list-style-type: none">- Réaliser et orienter son activité physique en vue de l'entretien de son corps- Se préparer à réaliser une performance à une échéance donnée- Contrôler son corps afin de maîtriser un affrontement individuel.	
EPS (180 heures)	
CONTENUS	RECOMMANDATIONS PEDAGOGIQUES
Athlétisme : <ul style="list-style-type: none">- Courses- Sauts- Lancers	- Insister sur le maintien - Lutter contre les mauvaises attitudes : musculature dorsale, musculature abdominale - Insister sur la recherche du rythme et la coordination corporelle pendant la course d'endurance. - Interval-training sur petites distances
Natation	
Gymnastique au sol	
Grimper	
Sports collectifs : <ul style="list-style-type: none">- Basket ball- Volley ball- Hand ball- Foot ball- Rugby	

Référentiel d'évaluation

1. MODULE P1: LE METIER ET LE PROCESSUS DE FORMATION

1. Déroulement de l'épreuve :

EPREUVE N° 01		
FILIERE	TECHNICIEN DES MEDIAS AUDIOVISUELS	
MODULE	P1 : LE METIER ET LE PROCESSUS DE FORMATION	CODE : TMA-01
COMPORTEMENT ATTENDU	déterminer leur aptitude au métier et au processus de formation	DUREE : 36 h
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT :	<p>Renseignements généraux : L'épreuve a pour but d'évaluer l'engagement de l'apprenant dans une démarche qui vise à assurer l'acquisition de la compétence «Se situer au regard du métier». L'évaluation de l'engagement est faite tout au long de la formation par le formateur. Le jugement devrait porter sur le rappel de données ainsi que sur des associations et des arguments fondés sur des données objectives justifiant son choix professionnel.</p> <p>Déroulement : <i>Explorer le métier et la formation</i> Cet élément exige de recueillir des renseignements sur divers sujets à traiter. Dans leur recherche, les apprenants auront à préciser au moins :<ul style="list-style-type: none">- deux types d'entreprises ;- deux types de produits ou de services offerts ;- les perspectives d'emploi dans leur région ;- la rémunération au seuil du marché du travail ainsi que pour un technicien des médias audiovisuels expérimenté ;- les conditions d'entrée sur le marché du travail ;- les principales tâches ;- les principales conditions de travail ; <i>Comparer les exigences du métier avec son profil personnel.</i> L'évaluation de l'apprenant s'effectue à l'occasion d'une rencontre de groupe qui porte sur la mise en relation du métier avec son profil personnel. Durant cette rencontre, l'apprenant est appelé à établir au moins deux liens entre son profil et des exigences liées à l'exercice du métier. Une telle rencontre devra être dirigée de manière à ce que toutes les personnes aient l'occasion de s'exprimer.</p> <i>Faire le point quant aux résultats de sa réflexion.</i> L'apprenant doit remettre un rapport dans lequel il explique principalement son choix d'orientation scolaire et professionnelle. Dans ce rapport, il devra expliquer le choix de son orientation en relation avec le métier de technicien des médias audiovisuels en tenant compte de ses goûts, de ses aptitudes et de ses champs d'intérêt.	

2. Fiche d'évaluation :

EPREUVE N° 01				
FILIERE : TECHNICIEN DES MEDIAS AUDIOVISUELS				
MODULE P1 : LE METIER ET LE PROCESSUS DE FORMATION			CODE : TMA-01	
COMPORTEMENT ATTENDU : déterminer leur aptitude au métier et au processus de formation			DUREE : 36 h	
Nom de l'apprenant : _____				
Etablissement : _____				
Date de l'évaluation : _____				
Signature du formateur :			Résultat	
			Succès Echec	
			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Eléments de la compétence		Oui	Non	Résultats
1. INFORMATION SUR LE METIER 1.1 Recueil de l'information pertinente sur le métier ! milieux de travail, perspectives d'emploi, rémunération, condition de travail ; possibilités d'avancement et de mutation, association patronales ou syndicales, etc.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 1
2. INFORMATION SUR LA FORMATION 2.1 Recueil de l'information pertinente sur la formation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 1
3. RESULTAT DE SON ANALYSE 3.1 Il établit un bilan de son profil personnel en fonction des exigences du métier		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 1
4. RESULTAT DE SON DEMARCHE 4.1 Il établit l'état de progression et les résultats de sa démarche 4.2 Il fixe ses objectifs de carrière		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 1
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 1
Total :			_____/5	
Seuil de réussite : 3 des 5 critères d'évaluation, dont la satisfaction aux exigences des critères 2.1 et 4.2				
Règle de verdict :		Oui	Non	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
REMARQUES :				

2. MODULE P2: EXECUTION DE LA PREPARATION TECHNIQUE DE LA PRODUCTION

1. Déroulement de l'épreuve :

EPREUVE N° 02		
FILIERE	TECHNICIEN DES MEDIAS AUDIOVISUELS	
MODULE	P2 : EXECUTION DE LA PREPARATION TECHNIQUE DE LA PRODUCTION	CODE : TMA-02
COMPORTEMENT ATTENDU : préparer techniquement la production selon les conditions, les critères et les caractéristiques prescrits		DUREE : 72 h
DESCRIPTION DE L'EPREUVE	<p>Renseignements généraux L'épreuve a pour but d'évaluer la compétence de l'apprenant à préparer les différents matériels nécessaires à la prise de sons et à la prise de vues. La durée de l'épreuve sera de 2 heures.</p> <p>Déroulement On demandera à l'apprenant de dresser la liste des matériels et le bon de commande nécessaires pour réaliser une prise de sons ou une prise de vues. A partir de la liste de matériels établis, on lui demande d'exécuter le processus (presque réel) de la préparation technique d'une production. On donnera à l'apprenant un canevas de la liste des matériels, le bon de commande. Il doit effectuer la préparation technique de la production en autonomie.</p>	
NOMBRE D'APPRENANTS	Individuel	
DUREE DE L'EPREUVE	4 heures	
SEUIL DE REUSSITE	75 points	
REGLE DE VERDICT	Liste exhaustive des matériels Rédaction correcte du rapport d'activités	
MATERIELS NECESSAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Ordinateur - Matériels de prise de sons - Matériels de prise de vues 	
CONSIGNES PARTICULIERES	L'épreuve doit être administrée à la fin du module.	

2. Fiche d'évaluation :

EPREUVE N° 02				
FILIERE : TECHNICIEN DES MEDIAS AUDIOVISUELS				
MODULE P2 : EXECUTION DE LA PREPARATION TECHNIQUE DE LA PRODUCTION			CODE : TMA-02	
COMPORTEMENT ATTENDU : préparer techniquement la production selon les conditions, les critères et les caractéristiques prescrits			DUREE : 72 h	
Nom de l'apprenant : _____				
Etablissement : _____				
Date de l'évaluation : _____				
Signature du formateur :			Résultat	
			Succès Echec	
			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Éléments de la compétence		Oui	Non	Résultats
Assumer la préparation technique et la préparation matérielle				
Choix approprié de l'ensemble du matériel		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Liste du matériel fourni conforme au bon de commande		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 15
Assumer le conditionnement du matériel				
Identification appropriée des conditions		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
de conditionnement, de manutention et de transport du matériel		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 15
Rédaction du rapport d'activités				
Maîtrise des règles grammaticales.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 5
Évaluation appropriée de la présentation du texte.		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 5
Temps d'exécution des travaux				
Respect du temps imparti pour la préparation		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Total :				_____/100
Seuil de réussite : 75 points				
Règle de verdict :		Oui	Non	
Liste exhaustive des matériels		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Rédaction correcte du rapport d'activités				
REMARQUES :				

3. MODULE P3: PRISE DE SONS

1. Déroulement de l'épreuve :

EPREUVE N° 03		
FILIERE	TECHNICIEN DES MEDIAS AUDIOVISUELS	
MODULE	P3 : PRISE DE SONS	CODE :TMA-03
COMPORTEMENT ATTENDU : réaliser la captation des sons selon les normes exigées.		DUREE :264h
DESCRIPRION DE L'EPREUVE	Renseignements généraux L'épreuve a pour but d'évaluer la compétence de l'apprenant à réaliser les captures sonores selon un story-board élaboré par l'équipe pédagogique. Déroulement On donnera à l'apprenant un story-board et les instructions nécessaires. Il doit réaliser des enregistrements de sons selon le délai imparti.	
NOMBRE D'APPRENANTS	Equipe de 3 apprenants	
DUREE DE L'EPREUVE	6 heures	
SEUIL DE REUSSITE	75 points	
REGLE DE VERDICT	Respect du story-board imposé	
MATERIELS NECESSAIRES	<ul style="list-style-type: none">- Enregistreur numérique- Micro- Casque- Perche	
CONSIGNES PARTICULIERES	L'épreuve doit être administrée à la fin du module.	

2. Fiche d'évaluation :

EPREUVE N° 03			
FILIERE : TECHNICIEN DES MEDIAS AUDIOVISUELS			
MODULE P3 : PRISE DE SONS			CODE : TMA-03
COMPORTEMENT ATTENDU : réaliser la captation des sons selon les normes exigées.			DUREE : 264 h
Nom de l'apprenant : _____			
Etablissement : _____			
Date de l'évaluation : _____			
Signature du formateur :			Résultat
			Succès Echec
			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Eléments de la compétence	Oui	Non	Résultats
Participer aux travaux de repérage sur terrain			
Plan d'installation adéquat des équipements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Installer l'ensemble des équipements de prise de sons			
Emplacement approprié de l'ensemble du matériel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Respect des conditions de sonorisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Raccordements appropriés des différentes unités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Calibrer les matériels de prise de sons			
Application correcte des règles de captation sonores	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Réglage adéquat des systèmes de prise de sons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 25
Enregistrer les sons			
Respect des techniques de prise de sons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Manipulation efficace des matériels et de leurs fonctions spécifiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 25
Respect des notions de l'acoustique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Total :			_____/100
Seuil de réussite : 85 points			
Règle de verdict : Respect des normes et techniques de captation sonore		Oui	Non
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
REMARQUES :			

4. MODULE P4: PRISE DE VUES

1. Déroulement de l'épreuve :

EPREUVE N° 04		
FILIERE	TECHNICIEN DES MEDIAS AUDIOVISUELS	
MODULE	P4 : PRISE DE VUES	CODE :TMA-04
COMPORTEMENT ATTENDU : réaliser le cadrage et l'enregistrement des images selon les normes exigées		DUREE :320 h
DESCRIPRION DE L'EPREUVE	Renseignements généraux L'épreuve a pour but d'évaluer la compétence de l'apprenant à réaliser des prises de vues respectant les normes requises Déroulement On donnera à l'apprenant des plans de cadrage et les instructions nécessaires. Il doit réaliser des cadrages et enregistrements vidéo complexes selon le délai imparti.	
NOMBRE D'APPRENANTS	Equipe de 3 apprenants	
DUREE DE L'EPREUVE	6 heures	
SEUIL DE REUSSITE	85 points	
REGLE DE VERDICT	Respect des normes de prise de vues	
MATERIELS NECESSAIRES	Caméras Microphones Projecteur Casques, etc.	
CONSIGNES PARTICULIERES	L'épreuve doit être administrée à la fin du module.	

2. Fiche d'évaluation :

EPREUVE N° 04									
FILIERE : TECHNICIEN DES MEDIAS AUDIOVISUELS									
MODULE P4 : PRISE DE VUES			CODE : TMA-04						
COMPORTEMENT ATTENDU : réaliser le cadrage et l'enregistrement des images selon les normes exigées			DUREE : 320 h						
Nom de l'apprenant : _____									
Etablissement : _____									
Date de l'évaluation : _____									
Signature du formateur :			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Résultat</th> </tr> <tr> <th>Succès</th> <th>Echec</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table>	Résultat		Succès	Echec	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Résultat									
Succès	Echec								
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								
Éléments de la compétence		Oui	Non	Résultats					
Participer aux travaux de repérage sur terrain									
Plan d'installation adéquat des équipements		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10					
Installer l'ensemble des équipements de prise de vues									
Application des conditions d'éclairage et de lumière		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 20					
Emplacement approprié de l'ensemble du matériel		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 15					
Raccordements appropriés des différentes unités		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 15					
Paramétrer les systèmes de prise de vues									
Application correcte des règles de prise de vues		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 5					
Application des notions d'éclairage et de lumière		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10					
Réglage adéquat des systèmes de prise de sons		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10					
Cadrer et enregistrer les images									
Angles de prise de vues adéquats		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 5					
Manipulation efficace des matériels et de leurs fonctions spécifiques		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10					
Vérification minutieuse des images enregistrées		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10					
Total :				_____/100					
Seuil de réussite : 85 points									
Règle de verdict : Respect des normes		Oui	Non						
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
REMARQUES :									

MODULE P5: MONTAGE ET POST PRODUCTION AUDIO

1. Déroulement de l'épreuve :

EPREUVE N° 05		
FILIERE	TECHNICIEN DES MEDIAS AUDIOVISUELS	
MODULE	P5 : MONTAGE ET POST PRODUCTION AUDIO	CODE : TMA-05
COMPORTEMENT ATTENDU : réaliser le montage et post production audio selon les normes exigées		DUREE :326 h
DESCRIPRION DE L'EPREUVE	Renseignements généraux L'épreuve a pour but d'évaluer la compétence de l'apprenant à réaliser le montage et mixage des rushes sonores mis à sa disposition Déroulement On donnera à l'apprenant un plan de montage et un script Il doit réaliser une production audio de 5 mn. Il doit concevoir l'organisation du contenu sonore, selon le délai imparti.	
NOMBRE D'APPRENANTS	Individuel	
DUREE DE L'EPREUVE	4 heures	
SEUIL DE REUSSITE	80 points	
REGLE DE VERDICT	Respect des normes	
MATERIELS NECESSAIRES	<ul style="list-style-type: none">- Ordinateur- logiciels audio	
CONSIGNES PARTICULIERES	L'épreuve doit être administrée à la fin du module.	

2. Fiche d'évaluation :

EPREUVE N° 05				
FILIERE : TECHNICIEN DES MEDIAS AUDIOVISUELS				
MODULE P5 : MONTAGE ET POST PRODUCTION AUDIO			CODE : TMA-05	
COMPORTEMENT ATTENDU : réaliser le montage et post production audio selon les normes exigées			DUREE : 326 h	
Nom de l'apprenant : _____				
Etablissement : _____				
Date de l'évaluation : _____				
Signature du formateur :			Résultat	
			Succès Echec	
			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Éléments de la compétence		Oui	Non	Résultats
Brancher et configurer le dispositif de montage et de post production				
Branchement convenable du dispositif de montage		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 5
Respect des indications		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Conformité de la configuration aux notices		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Utilisation sécuritaire des éléments				
Assembler/Mixer/Habiller les éléments				
Choix approprié du logiciel		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 5
Agencement convenable des éléments		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Ajustement précis des éléments		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Procéder aux finitions en respectant les critères, normes et standards du format final				
Respect des critères, normes et standards du format final		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 5
Respect des conditions et caractéristiques requises		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Livraison respectant le délai de la PAD		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Total :				_____/100
Seuil de réussite : 75 points				
Règle de verdict :		Oui	Non	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
REMARQUES :				

5. MODULE P6: MONTAGE ET POST PRODUCTION VIDEO

1. Déroulement de l'épreuve :

EPREUVE N° 06		
FILIERE	TECHNICIEN DES MEDIAS AUDIOVISUELS	
MODULE	P6 : MONTAGE ET POST PRODUCTION VIDEO	CODE :TMA-06
COMPORTEMENT ATTENDU : réaliser le montage et post production vidéo selon les normes exigées		DUREE :332h
DESCRIPRION DE L'EPREUVE	Renseignements généraux L'épreuve a pour but d'évaluer la compétence de l'apprenant à réaliser le montage et la post production vidéo. Déroulement On donnera à l'apprenant le story-board et le plan de montage. Il doit appliquer les règles de montage vidéo et l'habillage.	
NOMBRE D' APPRENANTS	Individuel	
DUREE DE L'EPREUVE	6 heures	
SEUIL DE REUSSITE	80 points	
REGLE DE VERDICT	Respect des normes	
MATERIELS NECESSAIRES	<ul style="list-style-type: none">- Ordinateur- Logiciels de montage vidéo	
CONSIGNES PARTICULIERES	L'épreuve doit être administrée à la fin du module.	

2. Fiche d'évaluation :

EPREUVE N° 06				
FILIERE : TECHNICIEN DES MEDIAS AUDIOVISUELS				
MODULE P6 : MONTAGE ET POST PRODUCTION VIDEO			CODE : TMA-06	
COMPORTEMENT ATTENDU : réaliser le montage et post production vidéo selon les normes exigées			DUREE : 332 h	
Nom de l'apprenant : _____				
Etablissement : _____				
Date de l'évaluation : _____				
Signature du formateur :			Résultat	
			Succès Echec	
			<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Éléments de la compétence		Oui	Non	Résultats
Brancher et configurer les besoins techniques du dispositif de montage				
Branchement convenable du dispositif de montage		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 5
Respect des indications		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Utilisation sécuritaire des éléments		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Assembler/ Mixer/Habiller les éléments				
Choix approprié du logiciel		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 5
Agencement convenable des éléments		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Ajustement précis des éléments		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Procéder aux finitions en respectant les critères, normes et standards du mixage final				
Respect des critères, normes et standards du format		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 5
Respect des conditions et caractéristiques requises		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Livraison respectant le délai de la PAD		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Total :			_____/100	
Seuil de réussite : 80 points				
Règle de verdict : Respect des conditions et normes		Oui	Non	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
REMARQUES :				

6. MODULE P7: MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS

1. Déroulement de l'épreuve :

EPREUVE N° 07		
FILIERE	TECHNICIEN DES MEDIAS AUDIOVISUELS	
MODULE	P7 : MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS	CODE : TMA-07
COMPORTEMENT ATTENDU : contribuer à l'entretien et réparation des dysfonctionnements et pannes des matériels audiovisuels selon les normes exigées		DUREE :120h
DESCRIPRION DE L'EPREUVE	Renseignements généraux L'épreuve a pour but d'évaluer la compétence de l'apprenant à réaliser les petits travaux de réparation des matériels Déroulement On donnera à l'apprenant de diagnostiquer un dysfonctionnement d'un appareil audiovisuel et de procéder à sa réparation selon un délai imparti.	
NOMBRE D' APPRENANTS	Individuel	
DUREE DE L'EPREUVE	4 heures	
SEUIL DE REUSSITE	75 points	
REGLE DE VERDICT	Respect des conditions et normes exigées	
MATERIELS NECESSAIRES	Un caméra ou un enregistreur	
CONSIGNES PARTICULIERES	L'épreuve doit être administrée à la fin du module.	

2. Fiche d'évaluation :

EPREUVE N° 07				
FILIERE : TECHNICIEN DES MEDIAS AUDIOVISUELS				
MODULE P7 : MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS		CODE : TMA-07		
COMPORTEMENT ATTENDU : contribuer à l'entretien et réparation des dysfonctionnements et pannes des matériels audiovisuels selon les normes exigées		DUREE : 120 h		
Nom de l'apprenant : _____				
Etablissement : _____				
Date de l'évaluation : _____				
Signature du formateur :		Résultat		
		Succès	Echec	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Eléments de la compétence		Oui	Non	Résultats
Effectuer le diagnostic				
Choix judicieux des méthodes de diagnostic		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 5
Manipulation efficace des matériels et outillages		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Respect des règles sécuritaires		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Réparer les petites pannes et menus dysfonctionnements				
Manipulation efficace et sécuritaire des matériels et outillages		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 5
Travail précis et soigné		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Travail exécuté dans le délai		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Nettoyer les équipements, les matériels et le poste de travail				
Propreté du poste de travail		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 20
Rangement approprié des matériels et outillages		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 ou 10
Total :			_____/100	
Seuil de réussite : 75 points				
Règle de verdict : Respect des exigences du client		Oui	Non	
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
REMARQUES :				

7. MODULE P8: INTEGRATION DANS LE MILIEU PROFESSIONNEL (Stage)

Epreuves liées au stage pratique en fin de formation

✓ Nature et objectifs

Il s'agit d'une épreuve sous forme de :

- stage pratique (20% points) de trois semaines dans une entreprise,
- écrit : pour finaliser l'élaboration du rapport de stage (40% points) pendant une semaine,
- exposé oral (40% points) de 15 à 20 minutes pour la présentation du rapport.

Le thème de stage sera au choix de l'apprenant. L'épreuve permettra d'évaluer l'apprenant sur sa capacité d'adaptation aux situations réelles dans une entreprise de production graphique. Elle sera affectée d'un coefficient 2 pour l'examen final.

✓ Modalités de l'évaluation

L'épreuve se déroulera à la fin de la troisième année de formation. L'apprenant sera placé dans une entreprise pendant la durée du stage durant lequel il est appelé à monter un rapport qu'il doit finaliser un mois après. A la fin du stage, le maître de stage donnera son appréciation sur les capacités de l'apprenant (pli confidentiel) et ce dernier présentera son rapport sous forme d'exposé devant un jury.

8. MODULE G1 à G10 : MODULES GENERALES ET TRANSVERSALES (sauf G10)

Modalités de mise en œuvre des épreuves en examen final

Les modalités des épreuves en examen final seront décrites dans l'arrêté portant organisation des examens du BEP de la filière TIC.

Il s'agit des compétences suivantes :

- Utiliser les langues de la communication professionnelle
- Prévenir les risques pouvant affecter la santé et la sécurité
- Appliquer les notions scientifiques en situation professionnelle
- Appliquer les bases de la chaîne de réalisation
- Appliquer les notions de lumière et d'éclairage
- Mettre en œuvre les matériels audiovisuels
- Appliquer les règles éthiques de l'audiovisuel

- S'initier à la création de sa propre micro entreprise
- Appliquer les techniques de recherche d'emploi
- Mettre en œuvre les technologies de l'information et de la communication

Modalité de délivrance du diplôme

La formation sera sanctionnée par un diplôme de fin de formation pour les apprenants ayant validé l'ensemble des modules et ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20.

Les apprenants n'ayant pas validé l'un des modules doivent reprendre le ou les modules non validé (s).